



Ville de Vianden

Finances communales

Autre impôt, taxe ou redevance

Date délibération : 08/05/2024

Référence

FC05-2024-A080

APPROBATION

La délibération du 8 mai 2024 prise par le conseil communal de la Ville de Vianden transmise en date du 4 juin 2024 relative à la création d'un règlement-taxe pour le musée de la ville de Vianden (Point de l'ordre du jour : 05c) est approuvée.

Celle-ci doit encore être publiée en due forme et reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, aux fins d'en faire mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Fait le 18 juin 2024

Le Ministre des Affaires intérieures,

Léon Gloden



Ville de Vianden

Finances communales

Autre impôt, taxe ou redevance

Date délibération : 08/05/2024

Référence

FC05-2024-A080

ACCUSÉ DE RÉCEPTION COMPLÉMENT

La présente notification vaut accusé de réception.

La délibération transmise le 4 juin 2024 est réputée approuvée si le Ministre des Affaires intérieures n'a pas approuvé formellement l'acte soumis endéans un délai de trois mois à partir du jour de la réception du complément, à savoir 12 juin 2024 :

Pièce(s) justificative(s) transmise(s)

Liste communale des montants délibérés

Fait le 12 juin 2024



COPIE



Place Vic. Abens
Boîte Postale 10
L-9401 VIANDEN

Tél.: +352/ 83 48 21-1
Fax: +352/ 83 48 26

E-mail: secretariat@vianden.lu
www.vianden.lu



AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 08 mai 2024 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a fixé les taxes relatives au Musée de la Ville de Vianden est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2024-A080

Vianden le 18 juin 2024
Pour le Collège Echevinal
Le Bourgmestre
François Weyrich



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 08 mai 2024 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a fixé les taxes relatives au Musée de la Ville de Vianden a été dûment publiée.

Réf : FC05-2024-A080

Vianden le 03 juillet 2024
Pour le Collège Echevinal
Le Bourgmestre
François Weyrich





Place Vic Abens
Boite Postale 10
L-9401 VIANDEN

Tél. : +352/83 48 2141
Fax : +352/83 48 26

E-mail : secretariat@vianden.lu
www.vianden.lu



AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 08 mai 2024 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a fixé les taxes relatives au Musée de la Ville de Vianden est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2024-A080

Vianden le 18 juin 2024
Pour le Collège Echevinal
Le Bourgmestre
François Weyrich

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE VIANDEN

Séance du 08 mai 2024

Date de la convocation publique: 02 mai 2024

Date de la convocation des conseillers : 02 mai 2024

Présents: M. WEYRICH François, Bourgmestre, MM. PETRY Paul, MAJERUS Henri, Echevins, M. KLASSEN Jean-Marie, MME SCHAEFER Patty, Mme MARQUES CONSTANTINO Adelaïde, M. DÜBBERS André, conseillers communaux, M. Pol Schaus, secrétaire communal,

Absent(s): exc.: M. VINANDY Jean-Claude, M. RODRIGUES TEIXEIRA Fernando José

Point de l'ordre du jour: 05c

Objet: Approbation du règlement-taxe pour le musée de la Ville de Vianden

Le Conseil Municipal

Vu la proposition du collège échevinal d'aménager un coin convivial au musée de la ville de Vianden et de proposer un petit snack au musée ;

Vu la proposition du collège échevinal d'appliquer les tarifs suivants

Vu les dispositions de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Décide à l'unanimité des voix

De fixer les tarifs applicables au musée de la ville de Vianden comme suit :

Tasse de café	2,50 €
Softdrinks	2,50 €
Part de gâteau	4,50 €
Viennoiserie	3,00 €

Les recettes seront comptabilisées à l'article 2/833/706080/99001

Prie

l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente.

En séance, date que dessus.

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Vianden, le 04/06/2024.

Le Bourgmestre, Le Secrétaire,

  